

Dispositif des CEPP



– la construction de fiches action –
Opportunités



Un cadre réglementaire et législatif

Injonction à la création d'un plan national et réduction de la dépendance et de l'impact

Directive 2009/128/CE

Grenelle de l'Environnement

Direction de la diminution d'usage

Ecophyto I

Réduire « si possible »

Loi d'avenir de l'agriculture en 2014

Ecophyto II

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

1)LOI n° 2017-348 20/03/2017 contre l'accaparement des terres et la promotion du biocontrôle

2)Décret n° 2017-590 20/04/2017

3)Arrêté du 27/04/2017

- méthode de notation,
- calcul des doses unités

Arrêté du 9/05/2017

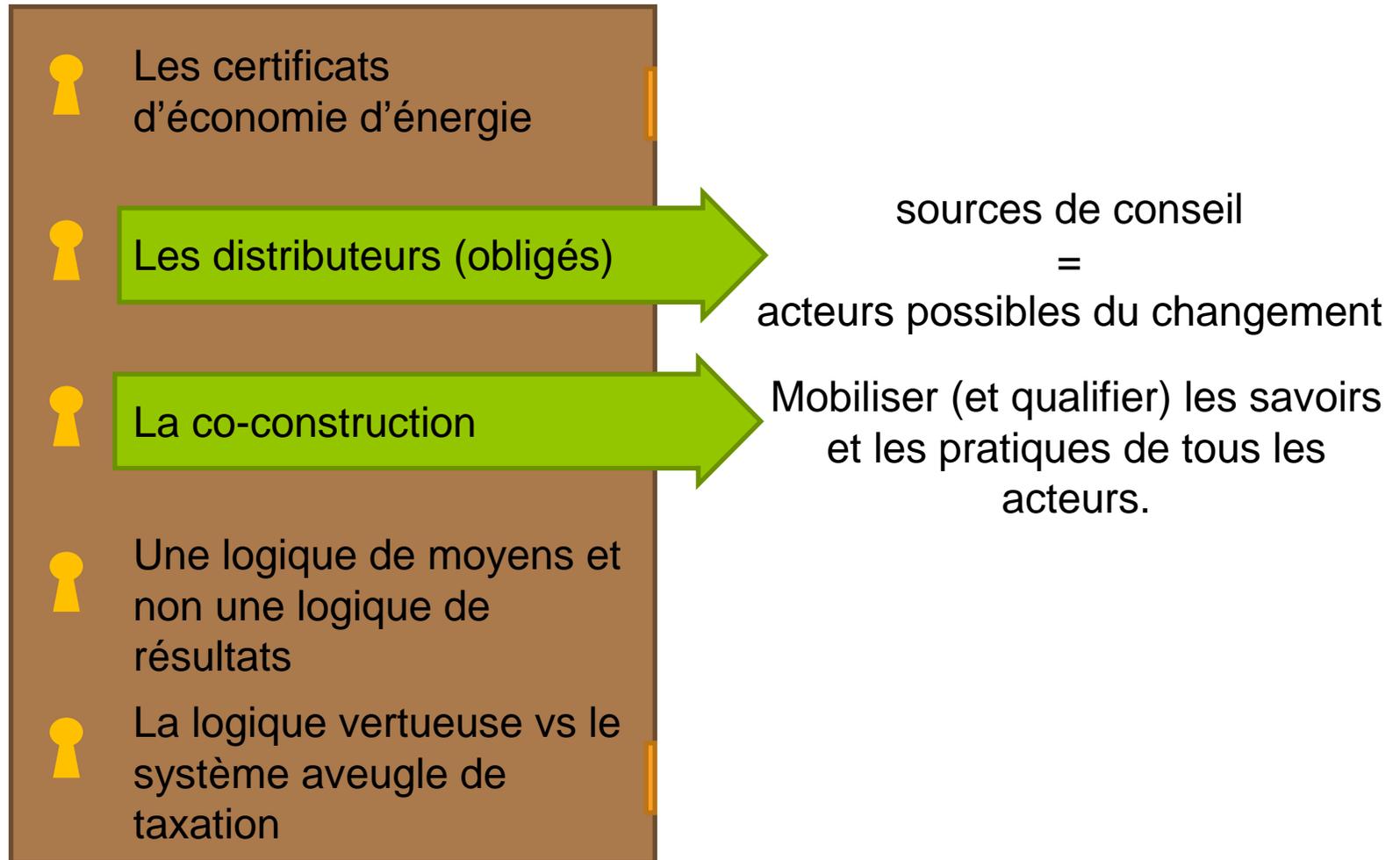
- listes des fiches actions

Arrêté du 1/08/2017

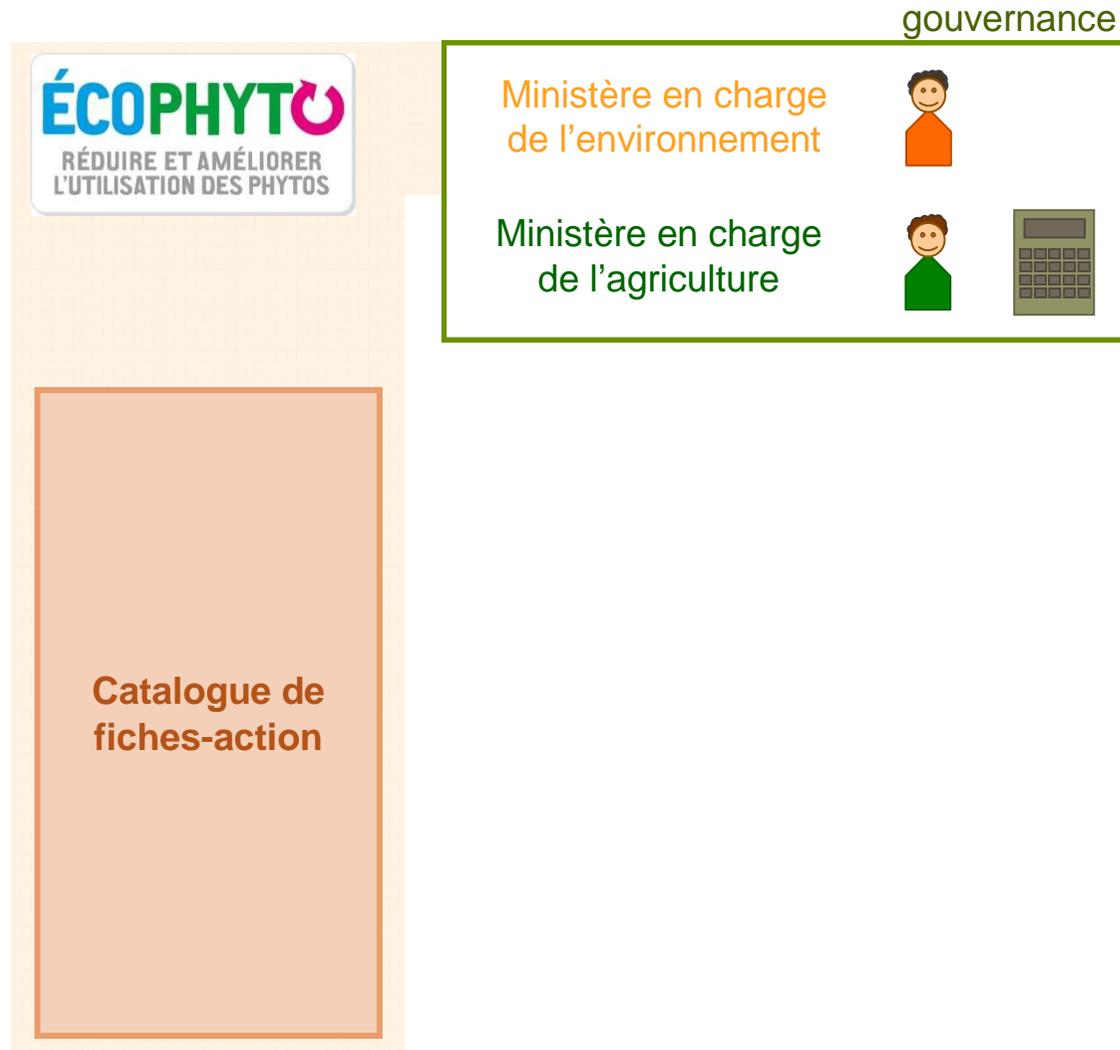
- MAJ listes des fiches actions



Les principes clés des CEPP



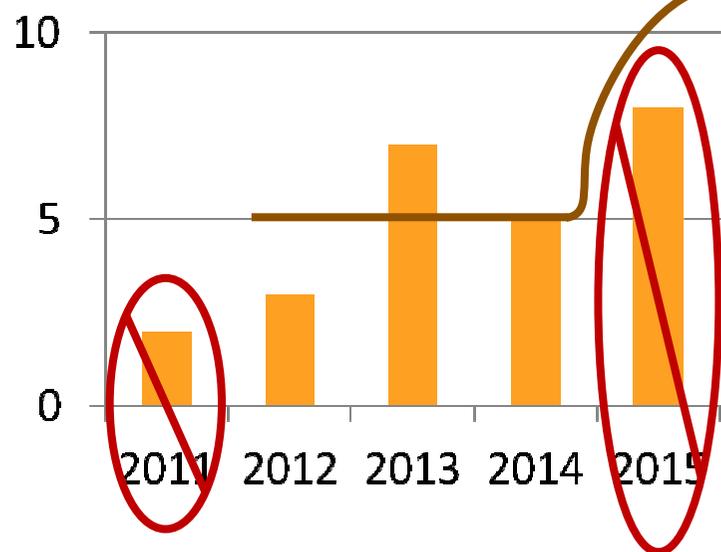
Vue d'ensemble du dispositif



Calcul de l'obligation

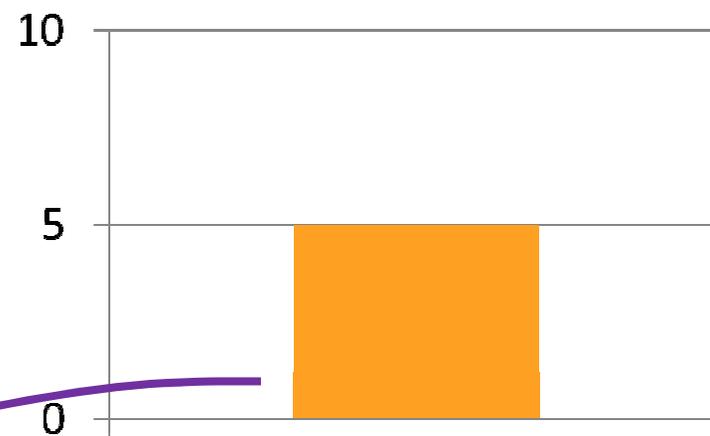
L'obligation est égale à 20% de la moyenne olympique de la référence des ventes déclarées dans le cadre de la redevance pollution diffuse exprimée en NODU

1) Données de vente déclarées à la BNV-d exprimées en nombre de doses unités



2) Retrait de l'année la plus élevée et la plus basse

3) Moyenne des 3 années restantes

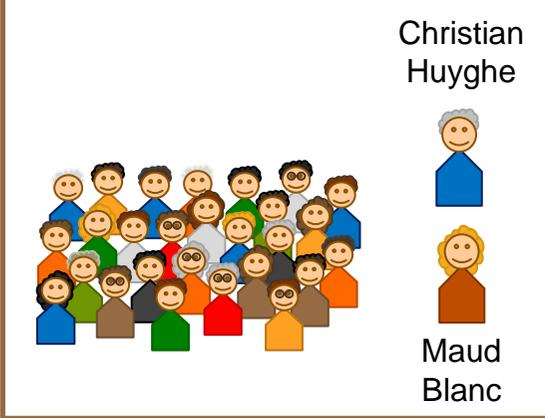


4) Le nombre de NODU de l'obligation est égale à 20% de cette valeur = nombre de certificats à obtenir

(voir décret pour les modalités spécifiques)

Vue d'ensemble du dispositif

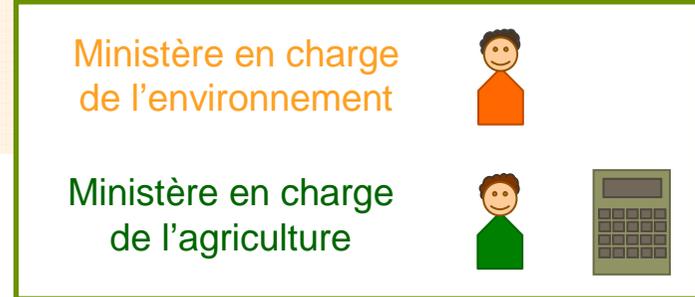
Commission indépendante
d'évaluation scientifique



Registre national
des CEPP

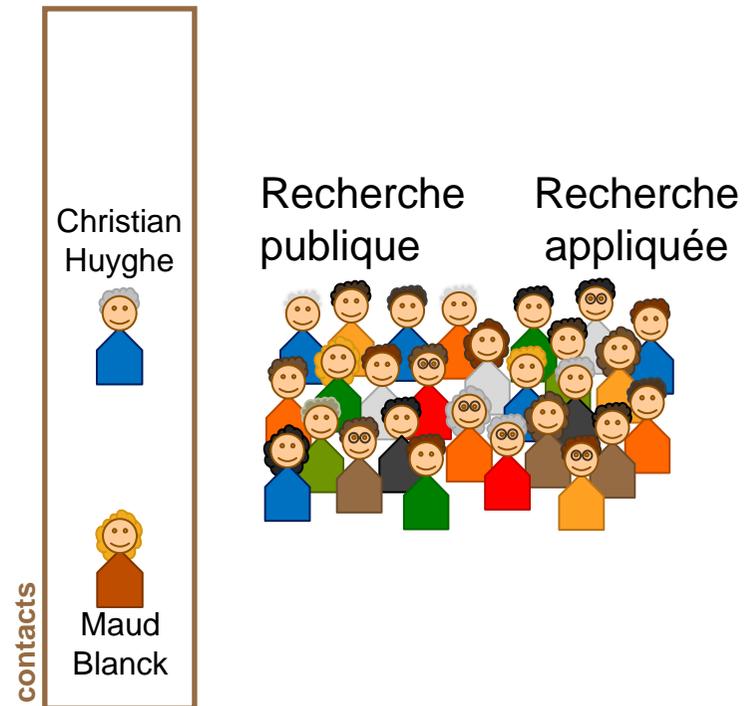


gouvernance



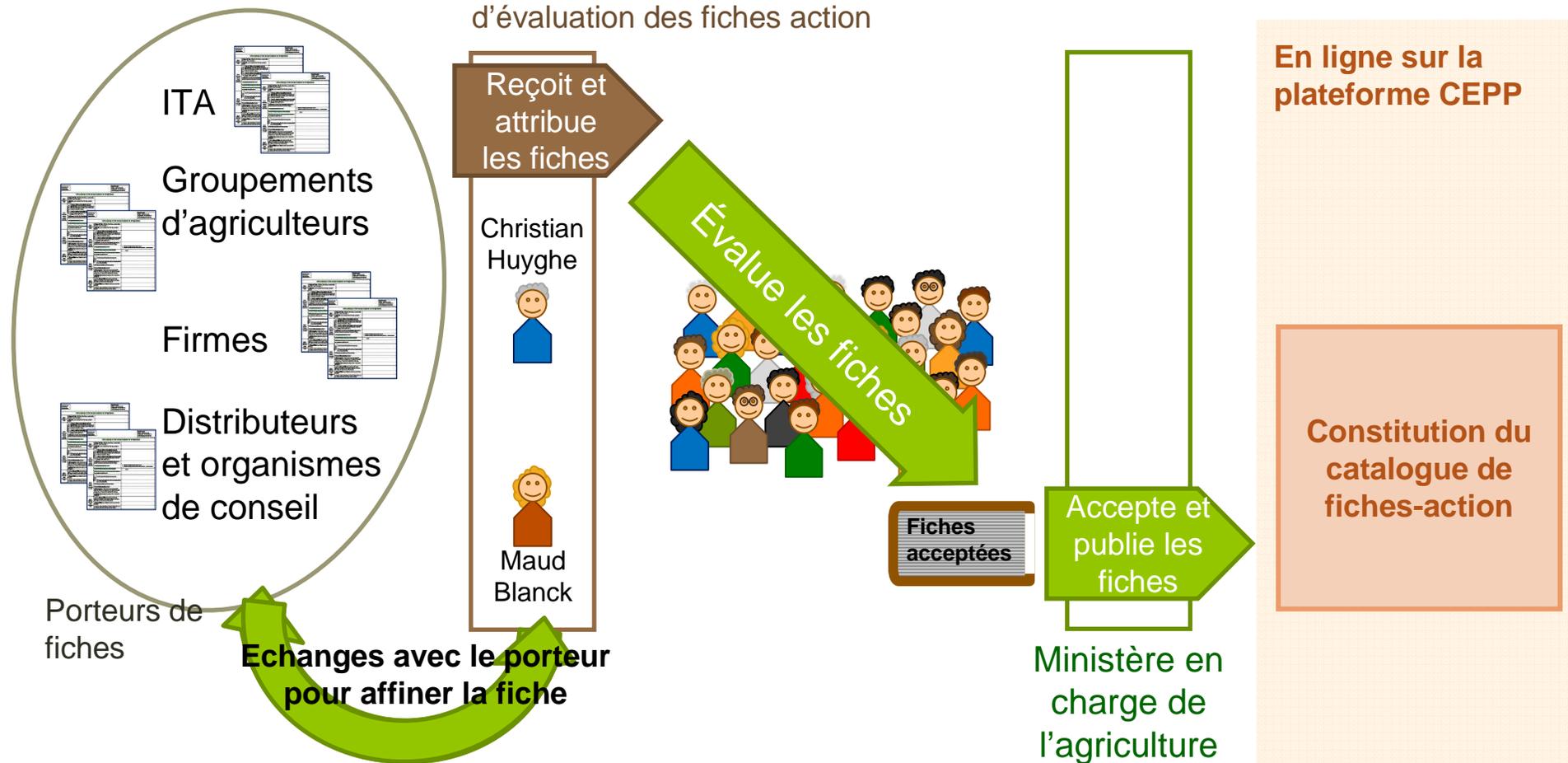
Qui sont les membres de la commission ?

La commission indépendante
d'évaluation des fiches action

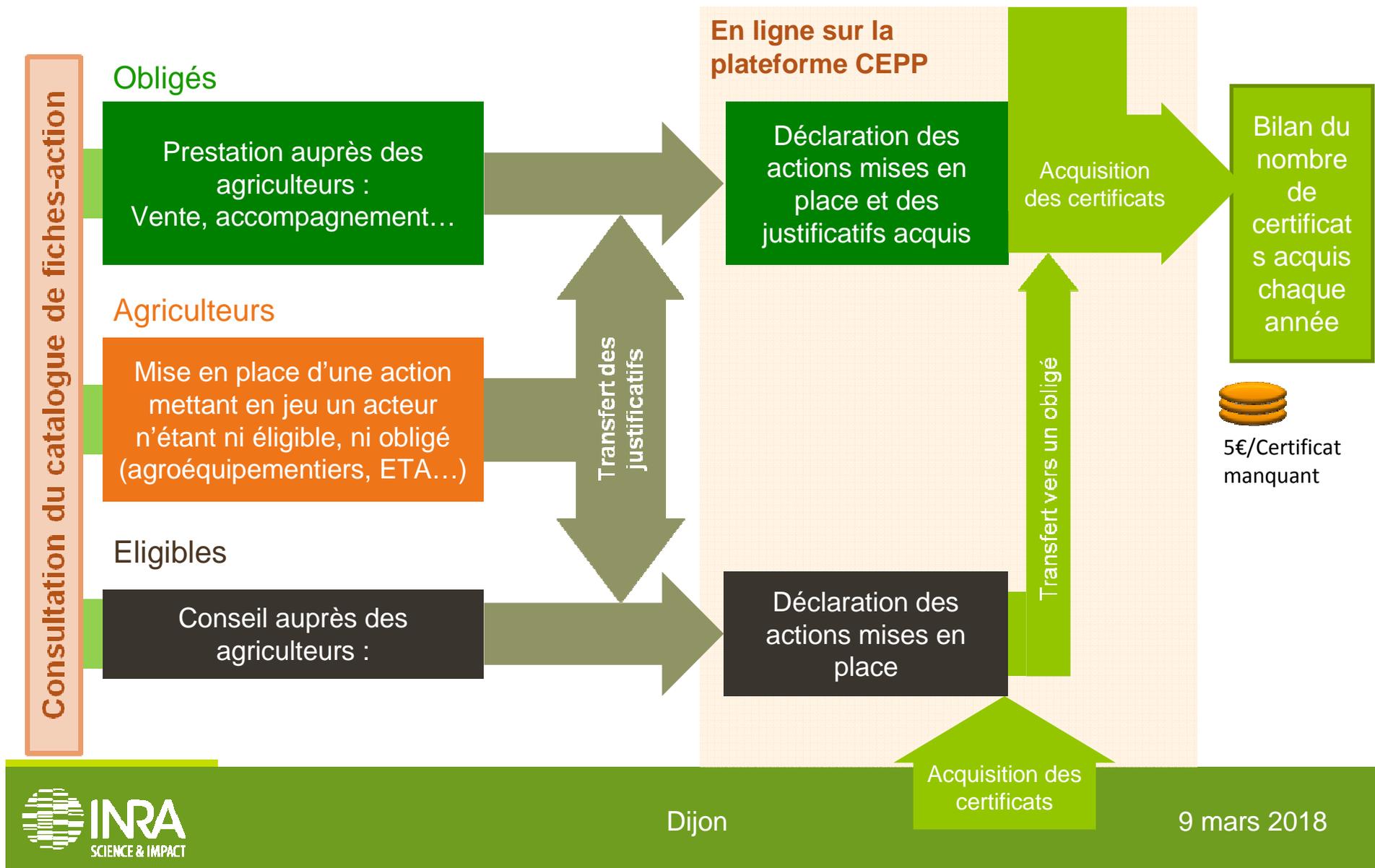


Comment une fiche est-elle acceptée ?

La commission indépendante d'évaluation des fiches action

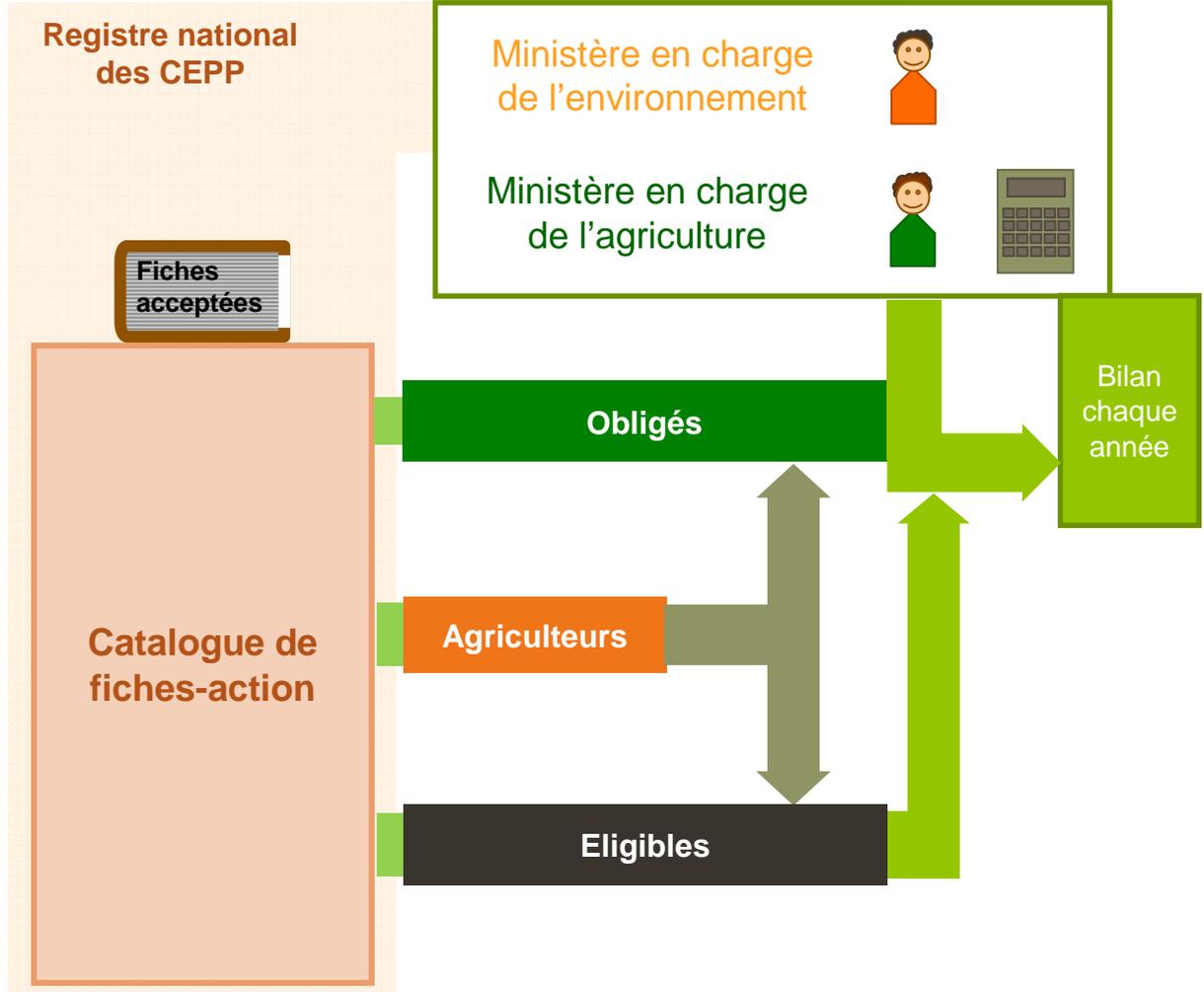
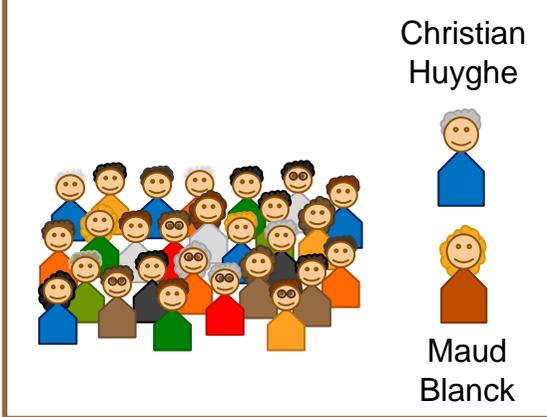


Rappel des flux du dispositif



Vue d'ensemble du dispositif

Commission indépendante
d'évaluation scientifique



Contenu d'une fiche action

Toutes les pratiques permettant une réduction d'IFT

Définir la référence utilisée selon les données disponibles

Indiquer une valeur chiffrée même si celle-ci est une moyenne n'ayant une réalité qu'à l'échelle nationale

Titre (contenant un verbe d'action du p... e de l'... eur)

Bloc 1
Définition de l'action

1.1 Résumé de l'action : définition de la pratique en quelques lignes (périmètre, cultures concernées...)

1.2 Mots clefs : pour le classement de la fiche dans une base de données

S_{pot}

R

Déterminer l'élément de preuve qui est :

- facile d'accès pour les distributeur,
- proportionnel à l'étendue de la pratique et
- directement lié à sa mise en œuvre de terrain
- Spécifique à la pratique

Donner la surface potentielle où la pratique est pertinente

OTEX concernée
Type de levier
Code de la fiche :

Date de la version :
Porteur : rédacteur de la fiche
2 rapporteurs : de la commission ou experts désignés par la commission

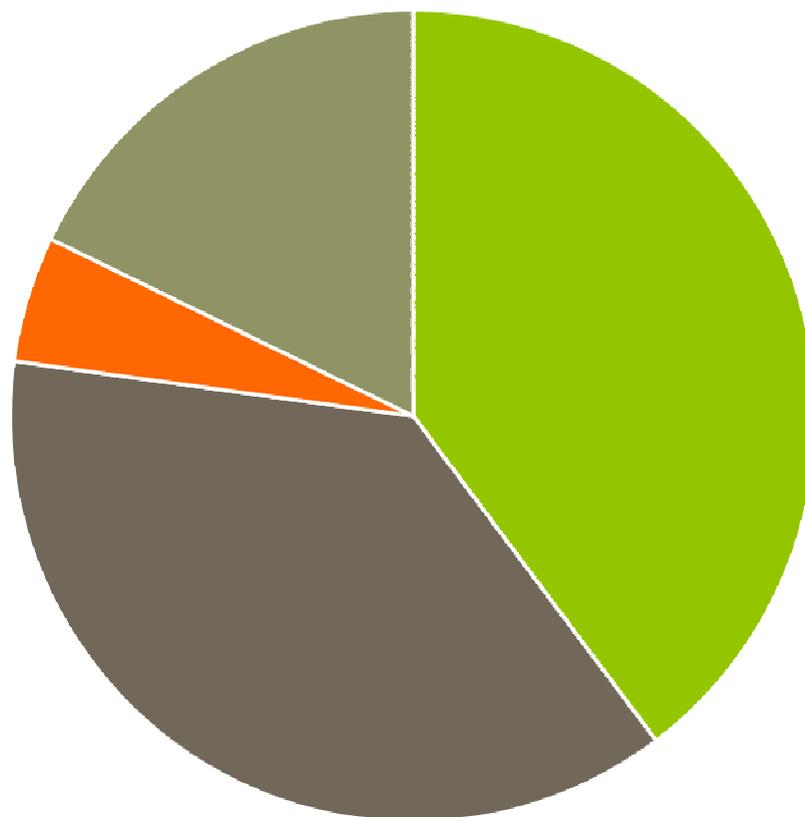
Titre (contenant un verbe d'action du point de vue de l'agriculteur)		
Bloc 1 Définition de l'action	1.1 Résumé de l'action : définition de la pratique en quelques lignes (périmètre, cultures concernées...)	
	1.2 Mots clefs : pour le classement de la fiche dans une base de données	
Bloc 2 Calcul de la réduction d'impact potentielle liée à l'action	Définition de la situation de référence	2.1 Décrire explicitement la modalité de traitement prépondérante au moment du dépôt de la fiche (pratique de référence). Cette pratique est utilisée comme référence dans le calcul de l'économie ci-dessous.
		2.2 Décrire explicitement la modalité de traitement modifiée par l'introduction de l'action présentée (doses, nombre de passages, densité, date de semi...)
	2.3 Robustesse de la pratique face à la variabilité géographique, et climatique modulant éventuellement l'économie envisagée	
	2.4 Temporalité/durée de vie de l'action	
	2.5 Gain d'IFT/ha (en moyenne au niveau national)	
	2.6 Réduction du risque sur l'environnement et la santé autre que celui liée à la réduction de l'IFT	
Bloc 3 Éléments technico-économiques sur l'action	Définition du gisement	3.1 Surface potentielle d'utilisation de la pratique
		3.2 Proportion de la surface de la culture sur laquelle est déjà mise en œuvre la pratique
	3.3 Synergie ou opposition avec d'autres pratiques	
	3.4 Liste des fiches actions liées à celle-ci	
	3.5 Bilan économique : Coût de mise en œuvre par rapport à la situation de référence, conséquence sur le rendement et la qualité, conséquences sur d'autres intrants (amendement, fourrage...)	
	3.6 Facilité de mise en œuvre de la pratique (retour d'expériences, bibliographie...)	
Bloc 4 Éléments de preuve de la bonne réalisation de l'action	4.1 Liste des éléments éligibles dans le cadre de cette action (<i>référence commerciales, type de matériel, références de produits, liste variétés, nom de l'outil ou de l'abonnement</i>)	
	4.2 Pièces justificatives que l'obligé devra joindre au moment de la déclaration	
	4.3 Indiquer le calcul reliant le gain (2.5 et 2.6) à l'élément de preuve (4.1) (<i>dose/ha, densité de semis, abonnement à l'hectare</i>)	

- o Réduction d'impact l'année de mise en œuvre
- o Réduction possible l'année de mise en œuvre ainsi que ... années suivantes.

= IFT/ha

Etat des propositions de fiches reçues au 2 février 2018

Total environ 200
propositions de fiches



■ acceptée ■ en construction ■ Reçue en attente d'évaluation ■ Refusée

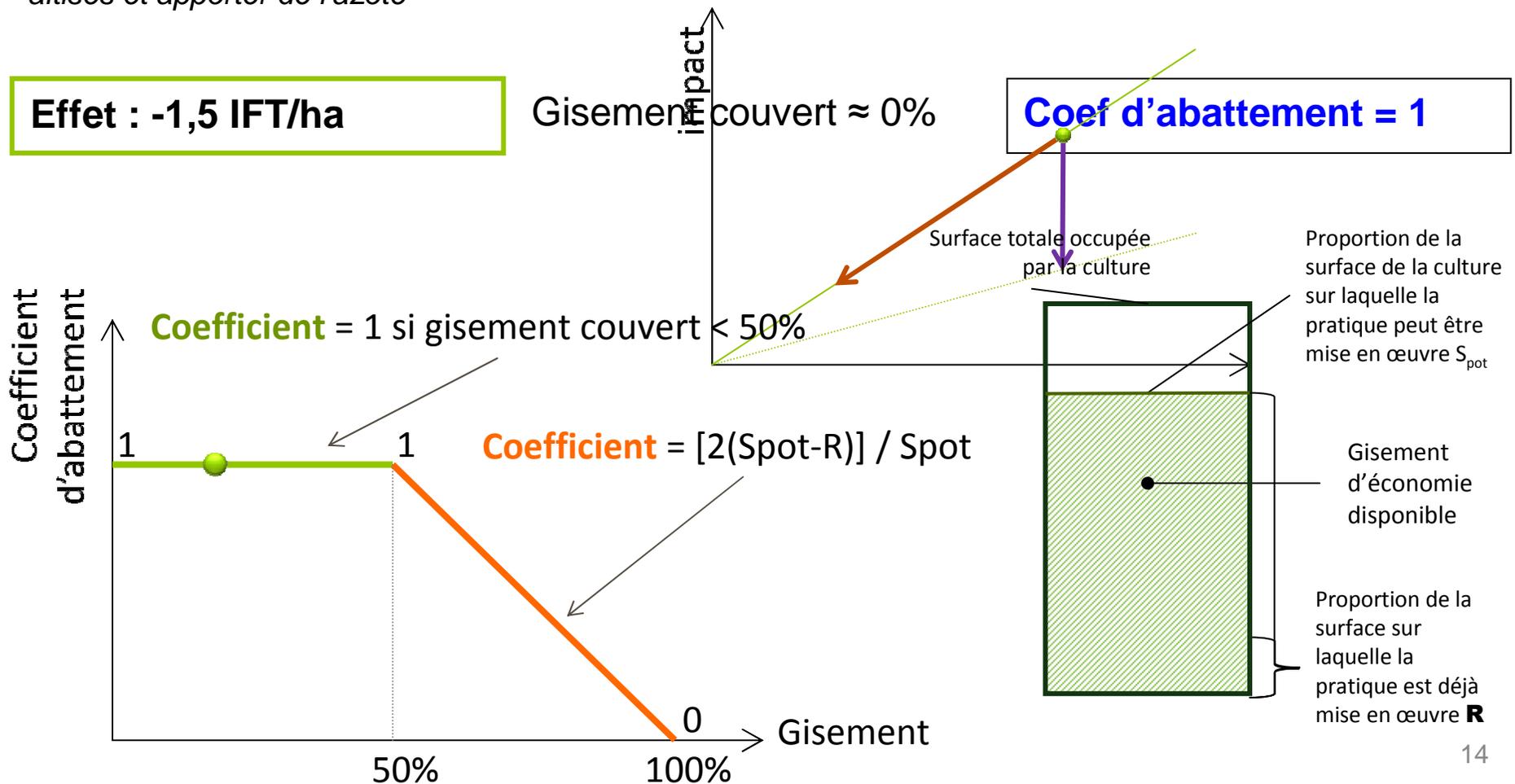
2017-010

Colza, adventices,
grosses altises,

Semis d'une association de légumineuses gélives avec du colza d'hiver pour remplacer les traitements herbicide et insecticide d'automne

Terrena – JD –
Terres Inovia –
RAGT plateau
central – Caussade
semences

Semer des légumineuses gélives en inter-rangs dans du colza d'hiver pour contrôler les adventices et les altises et apporter de l'azote



2017-010

Colza, adventices,
grosses altises,

**Semis d'une association de légumineuses
gélives avec du colza d'hiver
pour remplacer les traitements herbicide
et insecticide d'automne**

Terrena – JD –
Terres Inovia –
RAGT plateau
central – Caussade
semences

Semer des légumineuses gélives en inter-rangs dans du colza d'hiver pour contrôler les adventices et les altises et apporter de l'azote

Effet : -1,5 IFT/ha

Gisement couvert \approx 0%

Coef d'abattement = 1

Facilité : Implantation plus
délicate

Bilan : Idem aux variétés
classiques →

Coef d'Ampli = 1

1,5 certificats /ha

Semences =>

20kg/ha= 0,075cepp /kg
12,5kg/ha= 0,12cepp/kg

- JD Colza 1= 20 kg/ha
- JD Colza 2= 12,5 kg/ha
- Puzz ferti start = 20kg/ha
- Symbio LFA = 20kg/ha
- Symbio GLA = 20kg/ha
- Symbio VF = 20kg/ha



2017-010

Colza, meligèthes,
variété

Semer une variété précoce de colza en mélange pour éviter les dégâts de meligèthes

Terrena

Le mélange d'une variété très précoce de colza, à hauteur de 5% permet d'éviter un traitement contre les meligèthes. Ces insectes n'ayant qu'un cycle annuel, cette technique préserve l'insecte et la culture de colza concernée.

-1 IFT/ha

Facilité : économie un passage
dans le champ

Gisement couvert \approx 0%

Bilan : Coût d'achat des
semences mais économie de
produits phytopharmaceutiques

Coef d'abattement = 1

Coef d'Ampli = 1,1

1,1 certificats/ha

Ventes de doses de semences
précoces. 1 dose pour 2,5 ha

2,75 certificats / dose vendue

- ES Alicia
- Troubadour



2017-031

Blé tendre, verse,
cécidomyie orange,

Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse

Arvalis, GEVES

*L'action vise à l'utilisation de variétés de blé tendre assez résistantes aux organismes nuisibles et à la
verse afin de réduire le nombre de traitements phytopharmaceutiques*

Am, -0,24 IFT/ha

Av, -0,26 IFT/ha cumulables

Ar, -0,04 IFT/ha

Facilité : entraîne des modifications
logistique pour différencier l'itinéraire
à chaque variété

Gisement couvert \approx 30% *

Bilan : équivalent ou
légèrement meilleur

Coef d'abattement = 1



Coef d'Ampli = 1

0,04 à 0,54 CEPP/ha

Dose de 500 000 grains^μ

0,01 à 0,14 certificats par dose

7 combinaisons (existant pour certaine avec des semences hybrides)

- Am+Av
- Am+Ar
- Av+Ar
- Am+Av+Ar



© CC-BY Ralph

^μ 5 doses de 500 000 grains par hectare, PMG 46,5g

* des surfaces en multiplication pour chaque catégorie (résistance
aux maladie, résistance à la verse, résistance à la cécidomyie orange

2017-029

Betteraves, désherbage
mécanique

Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique

ITB

L'action vise à l'utilisation de divers agro-équipements permettant le désherbage sur le rang et entre les rangs pour les cultures en lignes (betteraves, maïs, tournesol, haricots...). Exemple du binage sur l'inter-rang en remplacement du dernier traitement herbicide sur betterave.

-0,45 IFT/ha

Facilité : demande plus de
temps

Gisement couvert \approx 0%

Bilan : investissement élevé



Coef d'abattement = 1

Coef d'Ampli = 1

0,45 certificats/ha

Agroéquipement pour 50ha

22,5 certificats / équipement

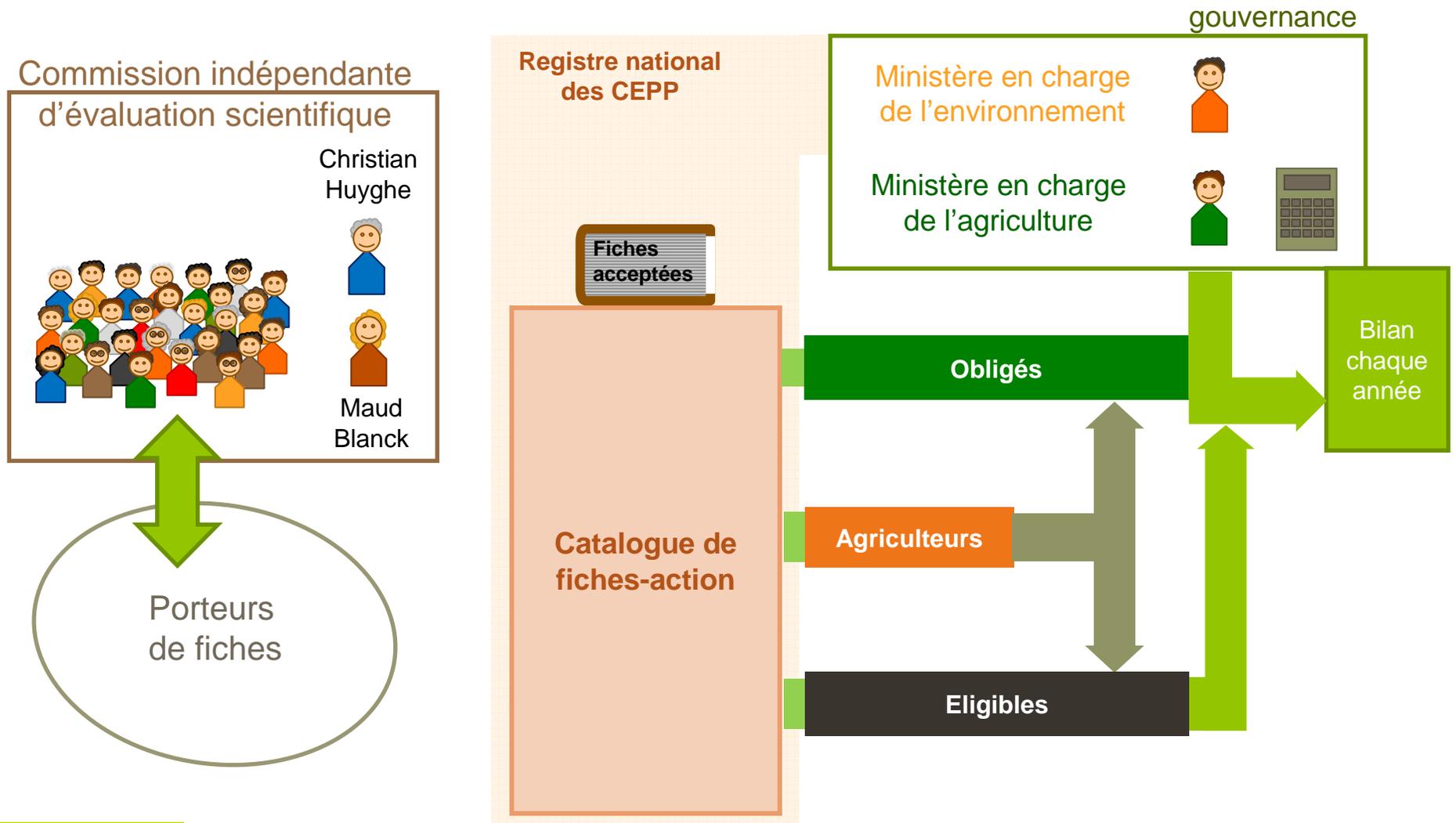
3 cas :

- binage classique (fin de saison)
- Désherbage mécanique sur le rang (début de saison)
- Désherbage localisé sur le rang (toute la saison)



	Agro-équipement	biocontrôle	Conseil, formation	Variétés tolérantes ou résistantes	Changement d'allocation des sols	OAD	divers
Grandes cultures	Équipement d'agriculture de précision Épandeur double disque proportionnel à l'avancement binage	Trichogrammes SDP Acide pélargonique Soufres Phosphate ferrique Anti-fongique de biocontrôle complétant ½ dose	Accompagnement placement fongicides	Variétés de pomme de terre peu sensibles au mildiou Variétés de blé peu sensibles (maladies, verse, cécidomies)	Légumineuses gélives Variétés précoces vs méligèthes	Maladies fongiques des céréales Mildiou sur pomme de terre	Adjuvants
Viticulture	Pulvérisation confinée Panneaux récupérateurs	Diffuseurs de phéromones Soufres Biocontrôle mildiou Trichogrammes vs mineuses Contre les champignons attaquant le feuillage	« champagne durable » Accompagnement placement anti-mildiou				
Arboriculture	Filets anti-insectes	Virus de la granulose Diffuseurs de phéromones					
Marai-chage	Binage (cultures industrielles)	contre les champignons telluriques Contre les nématodes					

Vue d'ensemble du dispositif



Conclusion: un instrument de politique publique vertueux

- L'état donne l'objectif à atteindre
 - (réduction des produits phytopharmaceutiques).
- Le secteur est libre de choisir et de construire les solutions pour atteindre cet objectif
 - (proposition et mobilisation des fiches les plus pertinentes pour chaque exploitant)
- Mise en avant des innovations disponibles

Merci de votre attention

Prochaines commissions

14 février 2018 (envoi clos le 12 janvier)

22 mai 2018 (envoi des fiches jusqu'au 13 avril)



Maud Blanck
Chargée de projet CEPP
Maud.blanck@inra.fr